



Un Instructeur du Droit des Sols - h/f

Par voie de mutation - Création de poste, à pourvoir dès que possible

LES MISSIONS

Placé sous l'autorité de la Directrice du service Urbanisme (3 ETP), dans un environnement territorial dynamique et dans un contexte de prise récente de la compétence Plan Local d'Urbanisme au niveau de la CCVM, vous serez chargé :

- de l'information et du conseil aux Maires des 8 communes membres, au travers de relations très régulières
- de l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) des communes membres, dans le respect de la réglementation et des délais
- de l'accueil et du conseil aux particuliers et professionnels dans le cadre de leurs projets de construction
- des relations avec les autorités compétentes et les services gestionnaires, partenaires de l'instruction d'urbanisme
- du contrôle, sur demande ponctuelle des Maires de la CCVM, de la conformité des constructions
- de la mise en œuvre de la dématérialisation ADS
- du suivi administratif ADS, de la veille juridique et de la communication des données d'activité du service

VOTRE PROFIL

EXPERIENCE SUR UN POSTE SIMILAIRE FORTEMENT SOUHAITEE

- Aptitudes techniques (lecture et interprétation de plans et représentations spatiales)
- Connaissances réglementaires et aptitudes à mener des recherches en droit de l'urbanisme, droit des collectivités territoriales et polices administratives
- Maîtrise de l'outil informatique (bureautique, informatique, logiciel spécialisés). La connaissance des logiciels métiers cart@ds et Intragéo serait un plus
- Aisance rédactionnelle

Rigoureux, organisé et réactif, vous disposez de réelles capacités de travail, d'accueil, d'écoute, d'adaptation, de discernement, d'analyse et de synthèse. Discret, vous êtes aussi à l'aise en autonomie qu'en travail en équipe. Vous disposez d'un permis B et êtes disponible ponctuellement pour des réunions en soirée.

CADRE D'EMPLOI

REDACTEUR OU TECHNICIEN TERRITORIAL

Poste ouvert à d'autres cadres d'emploi sous réserve d'une forte expérience des missions.
Rémunération statutaire + Régime indemnitaire + Treizième mois.

Les candidatures sont à adresser à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Val de Morteau, Hôtel de Ville, BP 53095, 25503 MORTEAU CEDEX
Renseignements auprès de la DST : elodie.journot@morteau.org